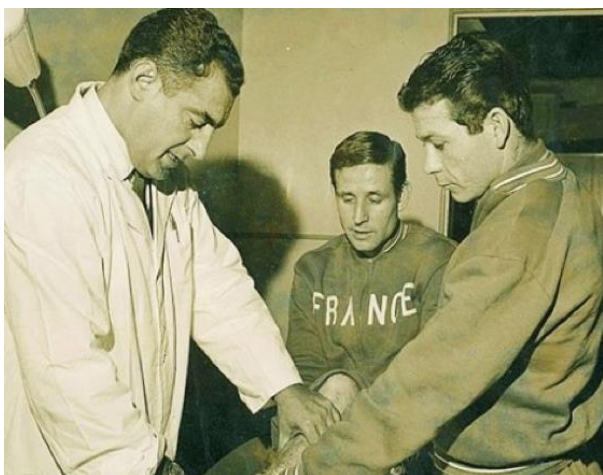


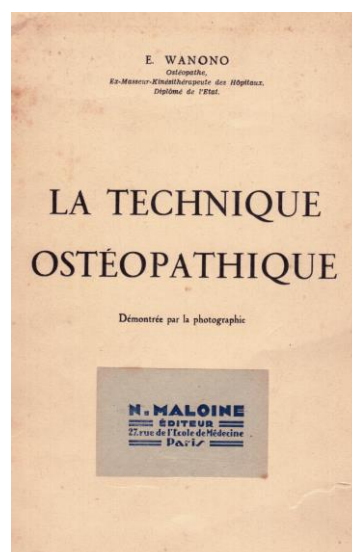
PRIX CONCOURS S.N.O.S : OSTÉOPATHE DU SPORT « EMILE WANONO » - PARIS 2024

Chaque année, le Syndicat National des Ostéopathes du Sport (S.N.O.S) récompense les meilleurs mémoires en ostéopathie du sport lors de sa Masterclass par le prix « Emile Wanono ».

Pourquoi avoir choisi le nom de Emile Wanono ? Tout simplement parce qu'en 1955 il est le premier ostéopathe non-médecin à publier un livre de techniques sur l'ostéopathie, mais aussi parce qu'il est un praticien remarquable de compétence en ostéopathie du sport.



De gauche à droite Emile Wanono Ostéopathe, Raymond Kopa et Just Fontaine. Préparation pour la Coupe du Monde de Football 1958 (Photo Var matin 2007)



1^{er} Livre français d'ostéopathie écrit par un non-médecin en 1955

Tellement renommé qu'on l'appelle affectueusement « le sorcier ». Emile Wanono traite et soulage les meilleurs sportifs des années 50 – 60 comme Just Fontaine, Raymond Kopa, Luisito Suarez (ballon d'or), les équipes de football de Reims, l'Inter de Milan, le Real Madrid, mais aussi Roger Rivière, Louison Bobet pour le cyclisme, Patrick Pera pour le patinage, Nicola Pietrangeli pour le tennis (Vainqueur de Roland Garros 1959 et 1960) et tant d'autres. Emile Wanono est ni plus ni moins que le premier ostéopathe du sport français, et le S.N.O.S a eu l'idée de lui rendre hommage en créant ce prix.

1^{er} Prix

- Cotisation au S.N.O.S sous réserve de valider les critères d'adhésion.
- Journée Masterclass S.N.O.S.
- Pack S.N.O.S : polo, Mug et stylos
- Cadeaux surprises orientés sur la thématique sport

REGLEMENT DU CONCOURS S.N.O.S OSTEOPATHE DU SPORT “EMILE WANONO - PARIS 2024 “

Article 1 : Objet du Prix Concours

Le Prix Concours a pour objet de récompenser un mémoire de fin d'étude pour l'obtention du D.O, ou un mémoire du Diplôme Universitaire en Ostéopathie du Sport (D.U.O.S), répondant aux critères définis au présent règlement.

Article 2 : Candidature

Pour participer au Prix Concours Ostéopathe du Sport Emile Wanono le candidat doit être ostéopathe D.O.

Le travail peut être :

- Un mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme en ostéopathie : D.O, développant une thématique sur l'ostéopathie du sport.
- Un mémoire de fin d'étude pour le Diplôme Universitaire en Ostéopathie du Sport D.U.O.S

Le candidat postule en envoyant son dossier de candidature accompagné de son mémoire.

Dans le cadre du processus de sélection du concours, les candidats autorisent à titre gracieux les organisateurs à reproduire, présenter ou diffuser, dans son intégralité, les travaux présentés au concours.

Les candidats déclarent qu'ils ne reproduisent aucun travail ou de texte dont ils ne seraient pas les auteurs sans autorisation. Enfin ils garantissent le S.N.O.S de tous les dommages et frais qui pourraient résulter d'un éventuel litige avec un tiers à cet égard.

Article 3 : Date de dépôt des candidatures

Les inscriptions sont ouvertes du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023, inclus. Tout article reçu après la date limite ne sera pas pris en compte.

Les mémoires effectués avant le 31 décembre 2023 doivent être envoyés en deux exemplaires, accompagnés du dossier et d'une lettre faisant acte de candidature, au secrétariat du Jury :

Thierry Liévois 28 Avenue du peuple Belge – 59000 LILLE avant le 31 décembre 2023.

Le S.N.O.S ne retourne pas les mémoires qui n'ont pas été primés.

Article 4 : Jury et délibération

Le jury est souverain et composé des membres du bureau du S.N.O.S et de son Président.

Le Secrétariat du Jury examine tous les mémoires reçus et réalise une première sélection des dossiers éligibles. Le secrétariat distribue les travaux éligibles pour évaluation par les membres du jury. Les critères d'appréciation des mémoires sont les suivants :

- la pertinence du sujet.
- son caractère innovant.
- ses qualités scientifiques.
- son impact potentiel en ostéopathie du sport et sur le grand public.

Si les membres du jury ne disposent pas des compétences requises pour évaluer le mémoire, ils peuvent faire appel à un expert extérieur qui ne possède aucun conflit d'intérêt pouvant influencer sur son jugement. La confidentialité ou non de son intervention dans le cadre du Concours est laissée à la libre appréciation du Jury. Aucune réclamation ne sera admise. Seuls les lauréats du prix sont avisés du choix du jury et les résultats seront annoncés au plus tard le 1^{er} février 2024.

Article 5 : Remise de Prix diffusion

La remise du Prix Ostéopathe du Sport Emile Wanono se déroule le jour du Masterclass du S.N.O.S

S'agissant des travaux primés, les candidats autorisent par avance à titre gracieux les organisateurs du S.N.O.S à reproduire, représenter, et à diffuser totalement ou partiellement le mémoire présenté, et le lien vers la version en ligne, sous réserve des droits des éditeurs.

Lors de la remise des Prix les candidats acceptent :

- Le droit à l'image lors de la remise des prix en vue de la communication S.N.O.S sous toute forme de support.
- De remplir le livre d'or du S.N.O.S sous forme de remerciements ou d'un témoignage.

Article 6 Annulation et Modification du règlement

Les Organisateurs se réservent le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le règlement et la présente opération en cas de force majeure ou en cas d'insuffisance de candidatures.

**DOSSIER DE CANDIDATURE
AU PRIX CONCOURS OSTEOPATHE DU SPORT EMILE WANONO
PARIS 2024**

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Situation familiale :

Profession :

Adresse :

Tel :

Portable :

Mail :

J'ai bien lu le règlement du concours S.N.O.S Ostéopathe du Sport Emile Wanono et j'adhère sans restriction à celui-ci.

Fait le _____ à _____

Lu et approuvé – signature :